

Résolution 19

Journée des gens de mer

LA CONFÉRENCE DE MANILLE (2010),

AYANT ADOPTÉ les amendements de Manille à la Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW) et au Code de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, tels que modifiés,

PLEINEMENT CONSCIENTE du rôle sans pareil que jouent les gens de mer du monde entier dans le cadre du commerce maritime international, de l'économie mondiale et de la société civile dans son ensemble,

CONSTATANT les risques considérables auxquels sont confrontés chaque jour les gens de mer dans le cadre de l'exécution de leurs tâches professionnelles et ce, dans un environnement souvent hostile,

CONSCIENTE des privations que doivent subir les gens de mer qui passent de longues périodes de leur vie professionnelle en mer, loin de leur famille et de leurs amis,

PROFONDÉMENT SENSIBLE au fait que, reconnaissant ces privations, l'Organisation maritime internationale ait proclamé 2010 comme étant l'"Année des gens de mer" afin de pouvoir, avec l'ensemble de la communauté maritime, rendre un hommage profondément mérité aux gens de mer,

DÉSIREUSE de s'assurer que cette reconnaissance et cette gratitude profondes soient exprimées systématiquement chaque année aux gens de mer du monde entier, pour les raisons exposées ci-dessus,

RECONNAISSANT que l'adoption des amendements susmentionnés à la Convention et au Code STCW en ce 25 juin 2010 marque une étape très importante pour la communauté maritime et pour tous ceux qui servent à bord de ses navires,

1. DÉCIDE de proclamer le 25 juin de chaque année comme étant la "**Journée des gens de mer**";
2. ENCOURAGE les gouvernements, les organisations du secteur maritime, les compagnies, les propriétaires de navires et toutes les autres parties intéressées à dûment promouvoir la Journée des gens mer, comme il convient, et à prendre les mesures voulues pour la célébrer à sa juste valeur;
3. INVITE le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale à porter la présente résolution à l'attention de l'Assemblée de l'OMI afin que cette dernière l'approuve et prenne toute autre mesure qu'elle jugera appropriée pour promouvoir cette journée dans l'esprit qui anime cette initiative.